

## **REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION**

Référence de la consultation :  
2026LALL\_EXTINCTEURS\_PRISME\_CP

### **OBJET DE LA CONSULTATION**

**Fourniture et pose d'extincteurs pour les bâtiments  
neufs du projet PRISME (2026-2029) sur le centre  
ONERA de Palaiseau**

### **DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

**Mercredi 2 septembre 2026 avant 15h00**

## SOMMAIRE

|                                                                                                |                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| <b><u>PREAMBULE</u></b>                                                                        | <b><u>3</u></b>  |
| <b><u>1 OBJET – DESCRIPTION DE LA PRESTATION ET STRUCTURE</u></b>                              | <b><u>4</u></b>  |
| 1.1 OBJET                                                                                      | 4                |
| 1.2 FINANCEMENT                                                                                | 4                |
| 1.3 STRUCTURE                                                                                  | 4                |
| 1.4 SURETE DE L'ACCORD CADRE                                                                   | 4                |
| 1.5 DUREE DE L'ACCORD-CADRE ET DELAI D'EXECUTION DES BONS DE COMMANDE                          | 4                |
| <b><u>2 MODE DE PASSATION – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE</u></b>                                | <b><u>5</u></b>  |
| 2.1 PROCEDURE                                                                                  | 5                |
| 2.2 ALLOTISSEMENT                                                                              | 5                |
| 2.3 VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES                                       | 5                |
| 2.4 ECHANGES                                                                                   | 5                |
| 2.5 MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION                                         | 6                |
| 2.6 GROUPEMENT D'ENTREPRISES                                                                   | 6                |
| 2.7 SOUS-TRAITANCE                                                                             | 6                |
| 2.8 MARCHE DE FOURNITURES COMPLEMENTAIRES                                                      | 7                |
| <b><u>3 PRESENTATION ET ANALYSE DES CANDIDATURES</u></b>                                       | <b><u>8</u></b>  |
| 3.1 PRESENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE                                                     | 8                |
| 3.2 APPRECIATION DE LA CANDIDATURE                                                             | 9                |
| <b><u>4 PRESENTATION ET ANALYSE DES OFFRES</u></b>                                             | <b><u>9</u></b>  |
| 4.1 PRESENTATION DE L'OFFRE                                                                    | 9                |
| 4.2 ANALYSE ET APPRECIATION DES OFFRES – ATTRIBUTION                                           | 11               |
| <b><u>5 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS COMPLETS (CANDIDATURES ET OFFRES)</u></b> | <b><u>13</u></b> |
| 5.1 REMISE DES DOSSIERS                                                                        | 13               |
| 5.2 COPIE DE SAUVEGARDE                                                                        | 13               |
| <b><u>6 SIGNATURE ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS</u></b>                                           | <b><u>14</u></b> |

## PREAMBULE

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est constitué des pièces :

| N°  | Intitulé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| PJ1 | présent document, valant <b>règlement particulier de la consultation</b> , qui définit les modalités de la consultation, et ses 2 annexes : <ul style="list-style-type: none"><li>• fiche de renseignements fournisseur (annexe 1)</li><li>• scénario de consommation correspondant à une simulation représentative des prestations à effectuer au titre de l'accord-cadre (annexe 2)</li></ul> |
| PJ2 | <b><u>Projet d'accord-cadre</u></b> et ses 2 annexes : <ul style="list-style-type: none"><li>• attestation relative à la lutte contre le travail dissimulé ou illégal (annexe 1)</li><li>• Bordereau des Prix Unitaires (annexe 2)</li></ul>                                                                                                                                                    |
| PJ3 | <b>Spécification technique de besoin (STB)</b> référence « Fourniture et pose d'extincteurs pour les bâtiments neufs du projet PRISME (2026-2029) » dans sa version du 13/07/2026                                                                                                                                                                                                               |

Ces documents sont la propriété de l'ONERA. Les informations ainsi communiquées ne peuvent être utilisées à d'autres fins que l'élaboration d'une réponse à la présente consultation.

Le DCE peut être téléchargé sur la plateforme des achats de l'État (la PLACE) à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sur le profil acheteur de l'ONERA sous la 2026LALL\_EXTINCTEURS\_PRISME\_CP

*Remarques concernant le téléchargement via PLACE :*

*1/ Il est recommandé au candidat de s'identifier lors du téléchargement du dossier sur la plateforme, faute de quoi il ne pourra pas être destinataire des éventuels messages relatifs à la procédure, transmis exclusivement par la PLACE (exemples : modifications du dossier de consultation, réponses aux questions...).*

*2/ Les courriels envoyés par la plateforme le sont depuis l'adresse électronique [nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr](mailto:nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr). Il appartient au candidat de faire le nécessaire pour que les courriels envoyés depuis la PLACE ne soient pas filtrés.*

## **1 OBJET – DESCRIPTION DE LA PRESTATION ET STRUCTURE**

### **1.1 Objet**

Le présent règlement particulier définit les modalités de mise en œuvre de la consultation préalable à la passation d'un accord-cadre, qui aura pour objet :

**Fourniture et pose d'extincteurs pour les bâtiments neufs du projet PRISME (2026-2029) sur le centre ONERA de Palaiseau**

### **1.2 Financement**

Le financement de cette prestation est prévu sur fonds propres de l'ONERA.

### **1.3 Structure**

Le présent marché est un accord-cadre à bons de commande. Les bons de commande seront émis par l'ONERA en fonction de ses besoins et au rythme de la livraison et du planning de mise en service des bâtiments neufs.

### **1.4 Sureté de l'accord cadre**

L'accord cadre ne comporte pas de clause de sureté particulière.

### **1.5 Durée de l'accord-cadre et délai d'exécution des bons de commande**

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification (la notification est souhaitée avant fin septembre 2026).

Les délais d'exécution des prestations sont précisés dans chaque bon de commande émis par l'ONERA. La notification du premier bon de commande est envisagée en octobre 2026 avec un délai de livraison et pose de l'ordre d'un à deux mois, dans la mesure du possible.

## 2 MODE DE PASSATION – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

### 2.1 Procédure

Conformément aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique<sup>1</sup> (CCP), au vu de la nature des prestations et du montant mis en jeu, la consultation est menée suivant une **procédure adaptée**.

La procédure mise en place par l'ONERA est une **procédure de mise en concurrence ouverte avec publicité préalable** et avec **possibilité de négociation des offres** – cf. modalités de négociations à l'article 4.2 du présent document.

Cependant, l'ONERA se réserve la possibilité d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales reçues sans négociation.

(Articles R.2123-4 et 5 du CCP)

La procédure se déroule en une seule étape de remise conjointe des candidatures et des offres.

### 2.2 Allotissement

L'accord-cadre est constitué d'un lot unique. En effet, la nature des prestations de fourniture et pose d'extincteurs nécessite une exécution homogène et coordonnée afin de garantir l'uniformité des équipements, le respect des exigences techniques, la cohérence des prestations de pose ainsi qu'une gestion simplifiée de l'exécution de l'accord-cadre.

### 2.3 Variantes et prestations supplémentaires éventuelles

| Définitions                                |                                  |
|--------------------------------------------|----------------------------------|
| Variante                                   | offre alternative                |
| Prestation supplémentaire éventuelle (PSE) | élément complémentaire à l'offre |

#### a. Variantes

Les variantes « libres », à l'initiative du soumissionnaire sont interdites. Il n'y a pas de variantes « imposées » par l'ONERA.

#### b. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

La consultation ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle (PSE) imposée par l'ONERA.

### 2.4 Echanges

Pendant toute la période de consultation, le candidat peut échanger et poser des questions à l'ONERA concernant le projet et la procédure. **L'ensemble des échanges se fait exclusivement via le portail de dématérialisation PLACE sur le profil acheteur de l'ONERA** et doit parvenir au plus tard sept (7) jours ouvrés avant la date limite de remise des candidatures et des offres. L'ONERA s'engage à apporter une réponse à toutes les questions posées. Il n'est transmise aucune réponse aux questions arrivées hors délai. Il n'est répondu à aucune question orale.

<sup>1</sup> Code de la Commande publique disponible dans son intégralité à l'adresse suivante :  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190524>

Toutes les questions et les réponses associées sont transmises à l'ensemble des candidats, sous réserve de leur portée générale et dans le respect de la confidentialité des informations transmises par le candidat demandeur.

 **Aucun renseignement ne pourra être fourni par l'ONERA entre le 10/08/2026 et le 14/08/2026**

## **2.5 Modifications de détail au dossier de consultation**

L'ONERA se réserve le droit d'apporter, au plus tard cinq (5) jours ouvrés avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Le candidat doit alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par le candidat, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **2.6 Groupement d'entreprises**

Conformément aux dispositions des articles R.2142-19 à 26 du CCP, un candidat peut choisir de répondre en groupement avec une ou plusieurs autres entreprises.

Si tel est le cas, la forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises lors de l'attribution de l'accord-cadre est soit le groupement solidaire soit le groupement conjoint avec solidarité du mandataire, pour des raisons de responsabilité.

Un même candidat ne peut présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membre de plusieurs groupements.

Dans l'ensemble du présent document, « le candidat » ou « le soumissionnaire » ou « la société » ou « l'opérateur économique » ou « l'entreprise » ou « l'entreprise soumissionnaire » ou le « futur titulaire » désigne indifféremment le candidat seul ou l'ensemble des membres du groupement, le cas échéant.

Le candidat s'engage à reporter l'ensemble des clauses et contraintes de la présente consultation et du futur accord-cadre à ses éventuels cotraitants.

Les précisions à apporter au projet d'accord-cadre (PJ2) dans un cas de groupement seront communiquées ultérieurement par l'ONERA au candidat concerné, le cas échéant.

## **2.7 Sous-traitance**

Le futur titulaire a la possibilité de sous-traiter l'exécution d'une ou de plusieurs parties des prestations demandées.

La sous-traitance peut être déclarée dès la remise de sa proposition par le candidat ou ultérieurement, lors de l'exécution des prestations. En tout état de cause, toute sous-traitance devra être déclarée et soumise à acceptation explicite préalable de l'ONERA avant tout début d'exécution des prestations sous-traitées.

Pour rappel, la sous-traitance totale est prohibée.

Le candidat s'engage à reporter l'ensemble des clauses et contraintes de la présente consultation et du futur accord-cadre à ses éventuels sous-traitants agréés par l'ONERA.

## **2.8 Marché de fournitures complémentaires**

Conformément à l'article R.2122-4.1° du CCP, l'ONERA se réserve la possibilité de passer des marchés de fournitures complémentaires destinées soit au renouvellement partiel des fournitures soit à l'extension des fournitures qui seront acquises au titre de l'accord-cadre concerné par la présente consultation.

### 3 PRESENTATION ET ANALYSE DES CANDIDATURES

#### 3.1 Présentation du dossier de candidature

##### a. Généralités

Si le candidat s'appuie sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'une ou plusieurs autres sociétés (cotraitant, sous-traitant), alors il produit les mêmes documents concernant celle(s)-ci que ceux qui sont exigés pour le candidat lui-même.

Les pièces demandées dans le dossier doivent être rédigées en langue française. Néanmoins, les documents émanant des autorités administratives du pays du candidat peuvent être fournis dans la langue officielle du pays mais le candidat doit alors fournir une traduction de ces documents (en français ou en anglais).

Quel que soit le choix du candidat pour présenter son dossier, son attention est attirée sur l'importance de la production de l'ensemble des documents demandés.

##### b. Documents administratifs : contenu et forme de la présentation

A l'appui de sa candidature, le candidat fournit les éléments suivants, conformément à l'article R.2143-3 du CCP :

| N° | Document/ Information                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Commentaires                                                                |
|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| C1 | <b>fiche de renseignements fournisseur</b> de l'ONERA (annexe 1 du présent document) valant lettre de candidature, déclaration de capacités (professionnelles, économiques, financières et techniques) et déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdictions de soumissionner | complétée et signée par une <b>personne habilitée à engager le candidat</b> |
| C2 | <b>numéro unique d'identification</b> (n° SIREN délivré par l'INSEE) <sup>2</sup> ou, à défaut, tout document justifiant de son immatriculation, délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine, datant de moins de trois mois                                                     |                                                                             |
| C3 | <b>délégations de pouvoir</b> en cas de signature par une personne autre que celle(s) identifiée(s) comme « Dirigeants » du candidat <sup>3</sup> ,                                                                                                                                                                  |                                                                             |
| C4 | Présentation de la démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) du candidat, accompagnée, le cas échéant, de tout document permettant d'en apprécier la portée (certifications, bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) ou document équivalent, politique environnementale, etc.).           |                                                                             |

<sup>2</sup> A partir de ce n°, l'ONERA accède aux informations nécessaires concernant le candidat (français) sur le site <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr> (justificatif d'immatriculation, identification des Dirigeants etc.)

<sup>3</sup> L'ONERA vérifie l'habilitation à engager le candidat des personnes physiques en se rendant sur la page Dirigeants de ce même site



Le cas échéant, le candidat peut fournir tout autre document de preuve de ses capacités économiques, financières, techniques et professionnelles (dans le cas, par exemple, d'une entreprise récemment créée).

Par ailleurs, le candidat est dispensé de transmettre les documents de la candidature demandés s'ils sont contenus dans un espace de stockage numérique gratuit (il doit alors fournir les informations nécessaires à la consultation de cet espace de stockage).

### **3.2 Appréciation de la candidature**

La candidature est appréciée sur la base des renseignements et documents demandés ci-dessus, en tenant compte de la situation juridique de l'opérateur économique ainsi que de ses garanties et capacités techniques (notamment références antérieures, effectifs), économiques et financières (notamment chiffre d'affaires), selon les dispositions des articles R.2144-1 à 7 du CCP.

L'ONERA est libre d'effectuer l'analyse des dossiers de candidature à tout moment de la procédure et, au plus tard, avant l'attribution de l'accord-cadre.

Après analyse du contenu des pièces à fournir au titre du dossier de candidature, l'ONERA rejette les candidats qui n'ont pas les capacités suffisantes, ceux ne présentant pas la totalité des justificatifs demandés au titre du dossier de candidature ou étant dans un cas d'interdiction de soumissionner ou ceux ayant fourni des renseignements inexacts.

L'ONERA se réserve cependant la faculté de procéder à la régularisation de toute candidature incomplète ou de demander des compléments d'informations sur les pièces et justificatifs produits, dans un délai approprié (fixé dans la demande de complément).

## **4 PRESENTATION ET ANALYSE DES OFFRES**

### **4.1 Présentation de l'offre**

A l'appui de son offre, le soumissionnaire produit a minima les pièces listées ci-dessous :

| N°<br>pièce | Intitulé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Signature | Formats             |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------------------|
| O1          | <u>projet d'accord-cadre (PJ2) et son annexe 1 complétés</u>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | x         | Word <u>et</u> pdf  |
| O2          | <u>bordereau des prix unitaires (BPU) complété (annexe 2 au projet d'accord-cadre précité).</u>                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | x         | Excel <u>et</u> pdf |
| O3          | <u>Scenari de consommations représentatives des prestations à effectuer au titre de l'accord-cadre complété (annexe 2 au présent document)</u><br><br><u>N.B. : les prix unitaires renseignés dans le scénario doivent être identiques à ceux renseignés dans le document O2 – bordereau des prix unitaires. En cas de différence, les prix unitaires retenus sont ceux indiqués dans le document O2.</u> |           | Excel <u>et</u> pdf |

|    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |   |  |
|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|--|
| O4 | <p>un <u>mémoire technique</u> rédigé spécifiquement pour répondre à la présente consultation, qui décrit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les caractéristiques techniques des matériels proposés : Elles seront accompagnées des fiches techniques, certificats de conformité (NF – CE/EN3) et, le cas échéant, des procès-verbaux d'essais ou de certification.<br/>Le candidat précisera notamment la conformité des additifs des extincteurs de type 1 et de type 2 à la réglementation applicable relative aux PFAS, ainsi que la durée de vie des appareils proposés.</li> <li>• L'organisation retenue pour assurer la fourniture, la livraison et la pose des extincteurs : Elle décrira notamment le respect des délais d'exécution des bons de commande et des exigences minimales définies dans la STB, en particulier en matière de suivi de la gamme et de disponibilité des consommables pendant une durée minimale de cinq ans.</li> <li>• Les écarts éventuels avec la STB, accompagnés de leur justification. Les exigences impératives de la STB devront être respectées (aucune dérogation ne sera acceptée sur ces points).</li> <li>• Les modalités d'exécution des prestations de pose sur le site de Palaiseau (PRISME) : Le candidat détaillera le respect des plans d'implantation, les différents types de signalisation proposés (en applique ou en drapeau), les profils types et compétences de l'équipe dédiée, ainsi que la méthodologie retenue pour les états des lieux contradictoires avant et après la pose.</li> <li>• Le délai maximal de livraison et/ou de pose à compter de la réception d'un bon de commande,</li> <li>• Le délai maximal de remplacement d'un extincteur défectueux pendant la période de garantie</li> </ul> <p>Les dispositions environnementales : les moyens mis en œuvre pour limiter l'impact environnemental des prestations, notamment l'optimisation des déplacements et des livraisons afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, l'enlèvement des emballages, le maintien en propreté des locaux neufs, ainsi que l'orientation des matériels, composants et consommables remplacés vers des filières de réemploi, de recyclage ou de traitement conformes à la réglementation.</p> |   |  |
| O5 | RIB original de la société, contenant l'ensemble des                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | x |  |

|  |                                                        |  |  |
|--|--------------------------------------------------------|--|--|
|  | informations nécessaires au règlement des prestations, |  |  |
|--|--------------------------------------------------------|--|--|

Le soumissionnaire peut compléter son offre de tout autre document (ou information) complémentaire jugé utile et pertinent.

Les pièces listées ci-dessus doivent être rédigées en langue française.

Le délai de validité des offres est de **3 mois** à compter de la date limite de remise des dossiers figurant en première page, ou à compter de la date de remise des offres actualisées et/ou finales, pour les versions ultérieures.

Les modalités de remise des offres sont précisées à l'article 5 ci-après.

#### **4.2 Analyse et appréciation des offres – attribution**

##### **a. Modalités d'analyse et déroulement des négociations**

L'analyse des offres peut s'effectuer en plusieurs étapes successives.

L'ONERA se réserve notamment la possibilité de négocier avec une liste restreinte de candidats, à savoir uniquement avec ceux ayant présenté les meilleures offres (à l'issue d'un premier classement, établi selon les critères de sélection indiqués au c. ci-après), durant autant de phases de négociations qu'il pourrait s'avérer nécessaire.

Cette négociation peut s'effectuer par courriel (via PLACE) ou lors d'auditions par téléphone/visioconférence ou dans le centre ONERA de Palaiseau.

Tous les éléments du dossier et de l'offre sont négociables, hormis les clauses de sécurité énoncées dans le projet d'accord-cadre (PJ2) et hormis les clauses légales et réglementaires.

Les négociations sont menées suivant le principe d'égalité de traitement des candidats.

A l'issue de la ou des négociations, une offre finale est demandée à l'ensemble des candidats admis à négocier. Cette offre finale ne peut plus être négociée.

Les offres finales sont notées et classées selon les mêmes critères (précisés au c. ci-après). L'accord-cadre est attribué à la société ayant présenté l'offre la mieux-disante (ayant obtenu la meilleure note globale).

**Cependant, pour rappel, l'ONERA se réserve la possibilité d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.**

##### **b. Motifs d'élimination des offres**

Sont automatiquement éliminées :

- les offres inappropriées ainsi que les offres demeurant irrégulières et/ ou inacceptables malgré les éventuelles demandes de complément de l'ONERA et les éventuelles négociations,
- les offres ne respectant pas les conditions de présentation figurant à l'article 4.1 du présent document, après demande de régularisation éventuelle par l'ONERA.

### c. Critères objectifs d'évaluation des offres

Pour attribuer l'accord-cadre au soumissionnaire qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, l'ONERA entend se fonder sur les critères objectifs ci-après affectés des indices de pondération suivants :

| N°          | Intitulé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Pondération |
|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Critère n°1 | Montant total du scénario (document O3)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 40%         |
| Critère n°2 | <p>Qualité technique jugée sur la base du mémoire technique fourni (document O4 – hors partie environnementale) :</p> <p><b>Qualité des matériels proposés (25 points)</b> : conformité aux exigences de la STB, caractéristiques techniques, conformité NF – CE/EN3, conformité des additifs à la réglementation applicable relative aux PFAS, durée de vie des appareils.</p> <p><b>Qualité de l'organisation proposée pour l'exécution des prestations (20 points)</b> : modalités de fourniture, de livraison et de pose des extincteurs, respect des délais d'exécution des bons de commande, organisation des interventions sur site, respect des plans d'implantation et coordination avec l'ONERA.</p>                                                                                                     | 45%         |
| Critère n°3 | <p>Niveau et qualité des engagements relatifs au suivi des équipements et aux exigences environnementales (document O4 – partie environnementale) :</p> <p>suivi de la gamme, disponibilité des consommables pendant la durée prévue à la STB, gestion des déchets, reprise des matériels et respect des exigences environnementales.</p> <p>Qualité des dispositions proposées pour limiter l'impact environnemental des prestations, notamment l'optimisation des déplacements et des livraisons, la gestion des emballages et des déchets, la reprise des matériels, composants et consommables remplacés, leur orientation vers des filières de réemploi, de recyclage ou de traitement conformes à la réglementation, ainsi que la conformité des équipements aux exigences environnementales applicables</p> | 15%         |

## **5 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS COMPLETS (CANDIDATURES ET OFFRES)**

La réception des plis ayant lieu en une seule phase, le candidat doit transmettre simultanément son dossier de candidature et d'offre.

### **5.1 Remise des dossiers**

Le candidat a l'obligation de remettre son dossier complet (candidature + offre) par voie dématérialisée : la remise de ce dossier complet se fait exclusivement sur la plateforme PLACE <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sur le profil acheteur de l'ONERA.

En cas de problème sur la PLACE, un service de support et d'assistance technique à l'utilisation de cette plateforme de dématérialisation est disponible en ligne :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/fag/?token=9ee47b80-2820-480a-96a8-a838dd6dd9fc>

*Remarques concernant le dépôt des dossiers sur PLACE :*

*1/ Certaines opérations de maintenance étant exécutées sur PLACE les mercredis entre 19h et 22h, il est conseillé au candidat d'éviter de choisir cette période pour déposer son dossier.*

*2/ Il est recommandé au candidat d'anticiper suffisamment la vérification de la configuration de son poste en fonction des contraintes détaillées sur la plateforme PLACE et le dépôt de son dossier afin d'éviter les problèmes de dernière minute.*

*3/ Le candidat a la possibilité de déposer plusieurs dossiers successifs en cas d'oubli d'une pièce ou d'erreur à rectifier notamment. Chaque dossier déposé annule et remplace le dossier précédemment remis par le candidat. De ce fait, seul le dernier dossier déposé sera ouvert par l'ONERA : il doit donc comporter l'ensemble des pièces demandées dans le présent document (à l'appui de la candidature et de l'offre).*

### **5.2 Copie de sauvegarde**

Le soumissionnaire peut également envoyer, en même temps, une copie de sauvegarde, sur papier ou sur support numérique (de type clé USB, CDROM etc.), qui doit comprendre les mêmes fichiers ou informations que le dossier déposé sur PLACE.

La copie de sauvegarde peut être ouverte par l'ONERA et se substituer au dossier transmis électroniquement uniquement dans les cas suivants :

- si l'ONERA détecte un virus dans le dossier déposé par voie électronique,
- si un dossier a été transmis par voie électronique sans parvenir à l'ONERA dans les délais attendus,
- si le dossier transmis par voie électronique ne peut être ouvert par l'ONERA.

Elle doit être envoyée sous **enveloppe cachetée, indiquant** :

« NE PAS OUVRIR / CONSULTATION REF : 2026LALL\_EXTINCTEURS\_PRISME\_CP »  
ENTREPRISE : .....  
(Indiquer le nom de l'entreprise soumissionnaire)

Elle est adressée sous pli recommandé avec accusé réception à :

ONERA  
Direction des Achats

ONERA Direction des Achats  
29 Avenue de la Division Leclerc – CS 90027  
92322 CHATILLON Cedex

29 avenue de la Division Leclerc  
CS 90027  
92322 CHATILLON Cedex

Pour être ouverte, la copie de sauvegarde doit arriver avant les date et heure limites de remise des dossiers figurant en 1<sup>ère</sup> page.

## **6 SIGNATURE ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS**

L'ONERA dispose de certificats de signature électronique et favorise donc autant que possible la signature électronique de ses marchés et accords-cadres.

Ainsi, l'ONERA encourage le candidat et potentiellement futur titulaire du marché/ de l'accord-cadre, à se doter, de certificats de signature électronique qualifiés et conformes au règlement eIDAS (Règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur), pour les personnes ayant le pouvoir d'engager la société.

Le titulaire du marché/de l'accord-cadre pourra alors utiliser l'outil de signature disponible sur PLACE, pour signer les documents contractuels aux formats de signature autorisés XAdES, CAdES ou PAdES.

La signature sera validée par l'ONERA si l'ensemble des contrôles effectués par l'outil PLACE sont passés avec succès et si le titulaire du certificat de signature utilisé dispose bien du pouvoir d'engager la société. A titre informatif, les vérifications effectuées par l'outil disponible sur PLACE sont les suivantes :

1. identité du signataire,
2. appartenance du certificat du signataire à l'une des catégories de certificats mentionnées à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique,
3. respect du format de signature mentionné à l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019,
4. caractère non échu et non révoqué du certificat à la date de la signature,
5. intégrité du document signé.